



CHARTRE DE PONCTUALITE ET D'ASSIDUITE DES CLASSES CPGE

Pour le bon déroulement des cours et dans l'objectif de réussite de l'ensemble des étudiants, chaque étudiant a des obligations d'assiduité et de ponctualité. En conséquence, les règles suivantes s'appliquent :

- ☐ Obligation pour l'étudiant de passer systématiquement par la vie scolaire en cas de retard ou d'absence avant de se rendre et d'être admis en classe
- ☐ Au-delà de 15 mn de retard, l'élève ne sera pas admis en classe, pour toute la durée de la séance (y compris lorsqu'il s'agit d'une séance de 2h)
- ☐ Convocation systématique de l'élève à partir de 3 absences ou 5 retards (les retards de plus de 15mn étant donc comptabilisés comme des absences), et qu'elles soient justifiées ou non.

Pour rappel, la classe de CPGE du lycée La Pérouse Kérichen s'inscrit dans un établissement scolaire et le règlement intérieur de l'établissement s'applique aussi bien aux lycéens qu'aux étudiants de CPGE.

Le lycée est aussi un lieu d'apprentissage de la future vie professionnelle et chacun a à rendre compte de ses retards, absences pour le bon déroulement des activités.

Un non-respect des règles aura pour conséquence une alerte au niveau de l'équipe éducative, suivie d'une punition ou sanction éventuelle.

Pour rappel également : chaque étudiant a un AED et un CPE référent, et peut prendre RDV pour des problèmes financiers, familiaux, de santé... afin d'être aidé dans sa scolarité.

Bonne Année Scolaire 2026/2027

Vu et pris connaissance,

NOM et PRENOM DE
L'ETUDIANT :

CLASSE :

